

PRÉAVIS N° 101

AU CONSEIL COMMUNAL

Route du Stand - réaménagement

Demande de crédits destinés aux :

Travaux d'aménagement routier, paysager et mobilité douce	CHF	1'020'000.-	TTC
dont à déduire préavis 134/2009	<u>CHF</u>	<u>640'000.-</u>	<u>TTC</u>
Total	CHF	380'000.-	TTC

Travaux d'infrastructure des
Services industriels

CHF 116'000.- HT

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 11 mars 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le tronçon de la route du Stand requalifié, se situe entre le carrefour giratoire Stand – Divonne - Clémenty et le passage à niveau CFF.

Le projet a été établi en tenant compte d'un avant-projet sommaire réalisé par un bureau d'ingénieurs trafic d'une part, et du Concept de Mobilité Urbaine (CMU) d'autre part.

Dans ce dernier document, la route du Stand a un statut de réseau d'accès et de desserte de niveau 1*. Sa fonction est de desservir les différents quartiers qui la bordent ainsi que l'école secondaire de Nyon-Marens.

De plus, ce secteur fait partie intégrante des mesures du programme du transport public urbain telles que définies dans le Concept de mobilité urbaine de la ville de Nyon, en particulier celles qui concernent le volet Transport public qui seront menées parallèlement à la démarche du transport public régional. Pour rappel, cette réorganisation des bus a pour objectif de coordonner les deux réseaux dans le but de proposer une offre cadencée au ¼ heure sur le territoire nyonnais.

Cette portion de route fortement dégradée et fissurée, a fait l'objet d'une étude réalisée par un laboratoire des matériaux, afin d'établir son bilan structurel. Les conclusions du rapport ont mis en évidence qu'une réfection doit être entreprise afin de garantir la pérennité de l'infrastructure de la route. Précisons que le préavis N° 134/2009 a demandé un crédit de CHF 700'000.- dans le but de financer l'entretien constructif de cette partie de la route du Stand.

Les nouveaux enjeux liés au développement de la ville ont amené la Municipalité à fixer des objectifs supplémentaires au seul entretien de cet espace routier, soit :

- requalifier la rue du Stand en une route d'accès de niveau 1, conformément au CMU;
- collecter le trafic et desservir les quartiers limitrophes;
- garantir une vitesse de 50 km/h;
- développer la mobilité douce selon le principe de cohabitation préconisé dans le CMU;
- sécuriser la mobilité douce et les accès au collège;
- intégrer les lignes de bus urbaines et régionales.

L'aménagement de la route du Stand traduit une volonté politique forte d'apporter de la sécurité aux mobilités douces et aux personnes à mobilité réduite, visant un niveau de qualité et de sécurité optimal pour les utilisateurs tout en y intégrant des équipements pour le transport public.

Par ailleurs, le calendrier de ce projet a évolué de telle sorte que les travaux principaux puissent être menés pendant les vacances scolaires, évitant ainsi des problèmes de sécurité liés au chantier.

** Définition du réseau d'accès et de desserte de niveau 1 selon le concept de mobilité urbaine :*

Réseau d'accès aux différents quartiers. Il a un rôle collecteur et dessert les habitations et équipements qui le bordent. Il permet de relier les réseaux principal et secondaire aux différents secteurs ou quartiers.

2. Description du projet

Présentation générale

Le projet, tel que présenté ci-après, prévoit une requalification de l'espace routier avec une diminution de la largeur de la chaussée. Il a été développé en tenant compte du contexte global, mais également des usages en relation avec la présence de l'établissement scolaire de Nyon-Marens qui comprend le théâtre de Marens. Il accompagne également la densification de la ville, notamment au chemin de la Barillette (+200 habitants), en apportant des espaces de qualité et conviviaux. Les déplacements et les traversées des écoliers, en particulier, ont été étudiés de manière à leur assurer sécurité et autonomie sur le chemin de l'école.

Les personnes à mobilité réduite et plus particulièrement les personnes malvoyantes pourront bénéficier, dans leur traversée de route, de l'installation de bandes podotactiles de vigilance.

La plantation d'arbres complètera la végétation déjà existante pour apporter une nouvelle qualité paysagère et pour offrir de l'ombre et de la fraîcheur sur cet axe de mobilité douce.

Les cyclistes auront également la possibilité d'emprunter un tronçon d'axe sécurisé. Une offre de support vélos est prévue notamment aux abords de l'école.

Au droit du collège de Nyon-Marens, devant les salles de gymnastique, une place sera aménagée. L'objectif de cet aménagement est de constituer un ensemble cohérent s'agissant des espaces routiers et piétonniers. Cet espace public accueille également les arrêts de bus des lignes urbaines et régionales.

2.1 Aménagements spécifiques

Chaussée

La requalification complète de l'espace public à disposition prévoit une nouvelle chaussée de 5.50 mètres. Cette largeur a pour objectif d'amener les usagers à respecter la vitesse légale de 50 km/h qui n'est pas respectée aujourd'hui.

Conformément aux normes en vigueur, ce gabarit permet le croisement de deux voitures à une vitesse de 50 km/h, ainsi que d'un camion et d'une voiture à une vitesse de 30 km/h.

Piétons

Le trottoir situé du côté de l'école est réalisé dans un gabarit permettant d'accueillir la piste cyclable et les piétons. Des arbres sont ajoutés renforçant la séparation entre la piste cyclable et les piétons. Sur le côté opposé de la chaussée, le trottoir sera également élargi en vue d'accueillir les vélos et les piétons. Le long de ces trottoirs, la matérialisation des flux sera réalisée par des mesures constructives.

Dans le cadre de l'aménagement de la place au droit de l'établissement scolaire, un espace important est libéré pour les piétons, offrant ainsi une véritable place qui est agrémentée de plantations, de surfaces végétalisées, de bancs et accueillant les abribus. La traversée des piétons au droit de l'école est réalisée par deux passages piétons sécurisés par la création d'un refuge.

Cyclistes

A l'heure actuelle, il n'y a aucun aménagement particulier pour les vélos sur ce tronçon de la route du Stand. Le projet prévoit la création d'une piste cyclable de chaque côté de la chaussée. Peu après le giratoire, en direction d'Eysins, les bandes cyclables montent sur le trottoir par le biais de petites rampes qui seront réalisées dans le but qu'elles soient surélevées par rapport à la chaussée. Afin de limiter le risque de chute, les bords du trottoir sont prévues en bordures chanfreinées de type cycliste. Au droit de la place devant l'école, le gabarit de la route s'élargit et la bande cyclable est ramenée au niveau de la chaussée.

Le projet prévoit également la création d'emplacements pour les supports vélos situés sur la place au droit de l'école, ceci conformément à ceux déjà mis en place à Nyon.

Transport public

La route du Stand est actuellement desservie par deux lignes urbaines de bus TPN et deux lignes régionales. Dès 2015, une ligne urbaine et une ligne régionale se superposeront pour assurer une desserte au ¼ d'heure.

Les arrêts de bus existants sur ce tronçon sont marqués sur la chaussée et intégrés à la place devant le collège. Ces derniers sont réalisés, de part et d'autre de la place, pour permettre d'insérer des traversées piétonnes à l'arrière des bus mais centrées par rapport à la place. La réalisation d'un îlot central permettra d'empêcher le dépassement des bus lorsque ces derniers sont à l'arrêt.

2.2 Présentation détaillée



Cf. plans annexés

Tronçon OUEST (annexe I)

Entre la place située au droit l'école secondaire Nyon-Marens et le passage à niveau CFF

- Au droit de la place, les pistes cyclables sont au niveau de la chaussée et le bord de route marqué par une bordure granit. Un chanfrein sera réalisé au droit des accès latéraux.
- Afin de renforcer la perception de la place, la route est traitée avec un revêtement différencié. L'îlot central est réalisé avec des bordures granit et traité de manière minérale, assurant ainsi une liaison visuelle avec les espaces piétonniers situés de chaque côté. La partie centrale de l'îlot est abaissée et séparée de la chaussée par un double rang de pavés. Cette zone permet à la fois de créer un refuge pour les piétons et d'être franchie à faible vitesse par les véhicules entrant ou sortant des habitations de la Barillette.

NYON · PRÉAVIS N° 101 AU CONSEIL COMMUNAL

- Sur la place, le concept paysager s'inspire de celui réalisé le long de la route des Tattes d'Oie. Elle est équipée de bancs et accueille les deux abribus ainsi que des zones de stationnement pour les vélos.
- Le trottoir existant du côté de l'école, desservant le chemin de la Jardinière jusqu'au droit de la voie ferrée, est élargi. Les débouchés des différents accès et chemins sont modifiés afin de rendre le trottoir continu et prioritaire.
- Le trottoir situé du côté de la voie ferrée de la route est élargi de façon à pouvoir accueillir la piste cyclable et le cheminement piétonnier.

Tronçon EST (annexe 2)

Entre la place et le débouché de la route du Stand sur le giratoire Stand – Divonne - Clémenty :

- cette branche du rond-point prévoit la modification de l'îlot central, intégrant un refuge pour la traversée piétonne. Les deux bords de chaussée sont redessinés avec des rayons permettant l'introduction de tous les véhicules. Le gabarit est suffisant pour permettre le passage des véhicules lourds et des bus.
- le passage piéton existant en face de la parcelle N° 1141 est déplacé au droit de l'îlot modifié. Cela permet d'offrir un refuge et d'avoir une liaison piétonne plus directe sur l'itinéraire route de Divonne – route de Clémenty.
- la zone d'approche du carrefour a un gabarit suffisant pour permettre l'insertion des gros véhicules sur la route du Stand.
- les trottoirs situés de part et d'autre de la route du Stand sont élargis de façon à pouvoir accueillir la piste cyclable et les piétons.

2.3 Energies et éclairage

Dans le cadre du réaménagement de cet axe, l'éclairage public (EP) sera totalement revu. En effet, les candélabres et mâts actuels sont posés d'un seul côté de la chaussée et arrivent à la fin de leur durée de vie.

Dans l'emprise du futur chantier, seuls des travaux d'extension du réseau électrique à basse tension (BT) sont prévus. Les réseaux d'eau et de gaz, relativement récents, ne nécessitent aucune intervention.

Service de l'Electricité

Le nouvel aménagement proposé demande de repenser le concept de l'éclairage public. En effet, la largeur de la route est fortement modifiée et les parties destinées à accueillir les piétons et les cycles sont plus importantes. L'implantation de l'éclairage sera réalisée conformément aux normes d'éclairage et selon la classification de ce tronçon.

En considérant la largeur de la chaussée, les espaces piétonniers, les bandes cyclables ainsi que l'arborisation et les zones d'ombre projetées qui en découlent, l'éclairage public devra posséder des éléments des deux côtés de la chaussée, notamment dans le secteur le plus large, au droit de l'école. Compte tenu de la qualification de cet axe et du concept de mobilité, la technologie d'éclairage LED a été retenue.

Des tubes en attente seront posés parallèlement aux canalisations d'éclairage public pour le renforcement du réseau basse tension (BT). Une traversée de route sera créée afin d'assurer un bouclage du réseau BT.

NYON · PRÉAVIS N° 101 AU CONSEIL COMMUNAL

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- réseau basse tension (BT) :
Pose de tubes en attente du côté lac entre le giratoire et l'école.
Pose de tubes en attente sur la traversée de route au droit de l'école.
Pose de tubes en attente du côté Jura sur une partie du tronçon compris entre l'école et le passage à niveau.

Le coût (HT) des travaux pour le réseau BT est devisé à : CHF 14'000.-

- éclairage public (EP) :
Les installations d'éclairage public seront totalement remplacées afin de répondre au concept de mobilité douce et en prenant en considération, la route, les pistes cyclables, les cheminements piétonniers et les passages piétons. L'installation sera réalisée avec des luminaires pourvus de la technologie LED.

Le coût (HT) des travaux pour l'éclairage public est devisé à : CHF 102'000.-

Le coût total (HT) est devisé à : CHF 116'000.-

Le montant de ces travaux (CHF 116'000.- (HT)) sera porté sur le compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

3. Incidences financières

Pour rappel, en 2009 par le biais du préavis N°134/2009, la Municipalité avait obtenu un crédit de CHF 700'000.- pour l'entretien constructif de la route du Stand. Au printemps 2010, la Municipalité a différé cette dépense en demandant à l'Office de la mobilité et au Service des travaux et environnement de proposer un réaménagement de l'espace public en y intégrant la mobilité douce et les transports publics. A ce jour, une somme d'environ CHF 60'000.- a été prélevée pour le financement du concept et de l'avant-projet sommaire. Dès lors, il reste un montant disponible de CHF 640'000.-.

Aménagement routier, paysager et mobilité douce

Aménagements routiers et piétonniers	CHF	720'000.-
Marquage et signalisation	CHF	24'000.-
Aménagement paysager	CHF	79'000.-
Mobilier urbain	CHF	20'000.-
Honoraires des ingénieurs civils	CHF	39'000.-
Relevés géométriques après travaux et cadastration	CHF	7'000.-
Communication	CHF	9'000.-
Divers et imprévus	CHF	45'000.-
Total HT	CHF	943'000.-
Total brut TTC (arrondi)	CHF	1'020'000.-
dont à déduire crédit du préavis N°134/2009	CHF	640'000.-
Total net TTC	CHF	380'000.-

Service industriels

Service de l'électricité		
Réseau basse tension (HT)	CHF	14'000.-
Eclairage public (HT)	CHF	102'000.-
TOTAL Services industriels – Service de l'électricité (HT)	CHF	116'000.-

Espace verts et forêts – Entretien annuel

Le coût d'entretien de ces nouvelles plantations a été estimé à CHF 8'000.- TTC par an.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

L'approche classique de l'entretien constructif régulier du réseau routier a évolué vers l'aménagement des espaces de mobilité de façon à accueillir aujourd'hui les différents modes de déplacements individuels, le transport public, en répondant à de hauts standards de qualité paysagère, de sécurité et de confort.

4.2. Dimension sociale

La dimension sociale est relativement forte dans ce projet. La réponse aux besoins des usagers les plus fragilisés de l'espace public a été prise en compte. L'objectif est d'arriver à développer des axes qui répondent de plus en plus aux nouvelles pratiques de la mobilité urbaine. Plus précisément les piétons enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite et handicapées ainsi que les cyclistes qui souhaitent, eux aussi, avoir droit à partager l'espace habituellement dédié aux automobilistes.

4.3. Dimension environnementale

Le nouveau gabarit de la route du Stand ne permettra plus les vitesses excessives, ce qui contribuera à la réduction des nuisances sonores et améliorera sensiblement la qualité de l'air. Les options prises pour la mobilité douce favorisent le report modal vers les modes de déplacements doux et les transports publics. Effectivement, piétons et cyclistes regagneront de l'espace pour se déplacer sur ce tronçon moins bruyant et moins pollué qu'un axe du réseau principal. De plus, ce tronçon offrira une plus-value paysagère avec la plantation d'arbres et de surfaces végétalisées.

5. Conclusion

L'entretien constructif de la route du Stand, coordonné avec les aménagements destinés aux bus urbains et régionaux, va permettre d'aménager un tronçon fort de mobilité douce en direction de la gare.

L'aménagement de ce secteur vise à atteindre les objectifs que la Municipalité s'est fixée dans le CMU. Il s'agit essentiellement d'accompagner le développement de la ville et sa mobilité, et de veiller à préserver la qualité de vie de la population nyonnaise. Cela passe par l'accroissement de la sécurité et de la qualité des infrastructures dans l'espace public dans le but de donner envie à tous de se déplacer en ville autrement qu'en voiture. Enfin, les travaux qui seront réalisés constituent une des mesures nécessaires pour accompagner la densification de la ville en apportant des espaces conviviaux de déplacement.

NYON · PRÉAVIS N° 101 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 101 concernant une demande de crédit de CHF 1'136'000.- pour financer le réaménagement de la route du Stand en intégrant la mobilité douce et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la route du Stand intégrant la mobilité douce et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. à cet effet, il lui est accordé les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :
 - a) un montant de CHF 1'020'000.- TTC sera porté au compte N° 9143.20 - *dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans, dont à déduire CHF 640'000.- TTC issus du préavis N° 134/2009.
 - b) un montant de CHF 14'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tensions sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans.
 - c) un montant de CHF 102'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables en 20 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. ROSSELLAT



Le Secrétaire :

C. GOBAT

Annexes :

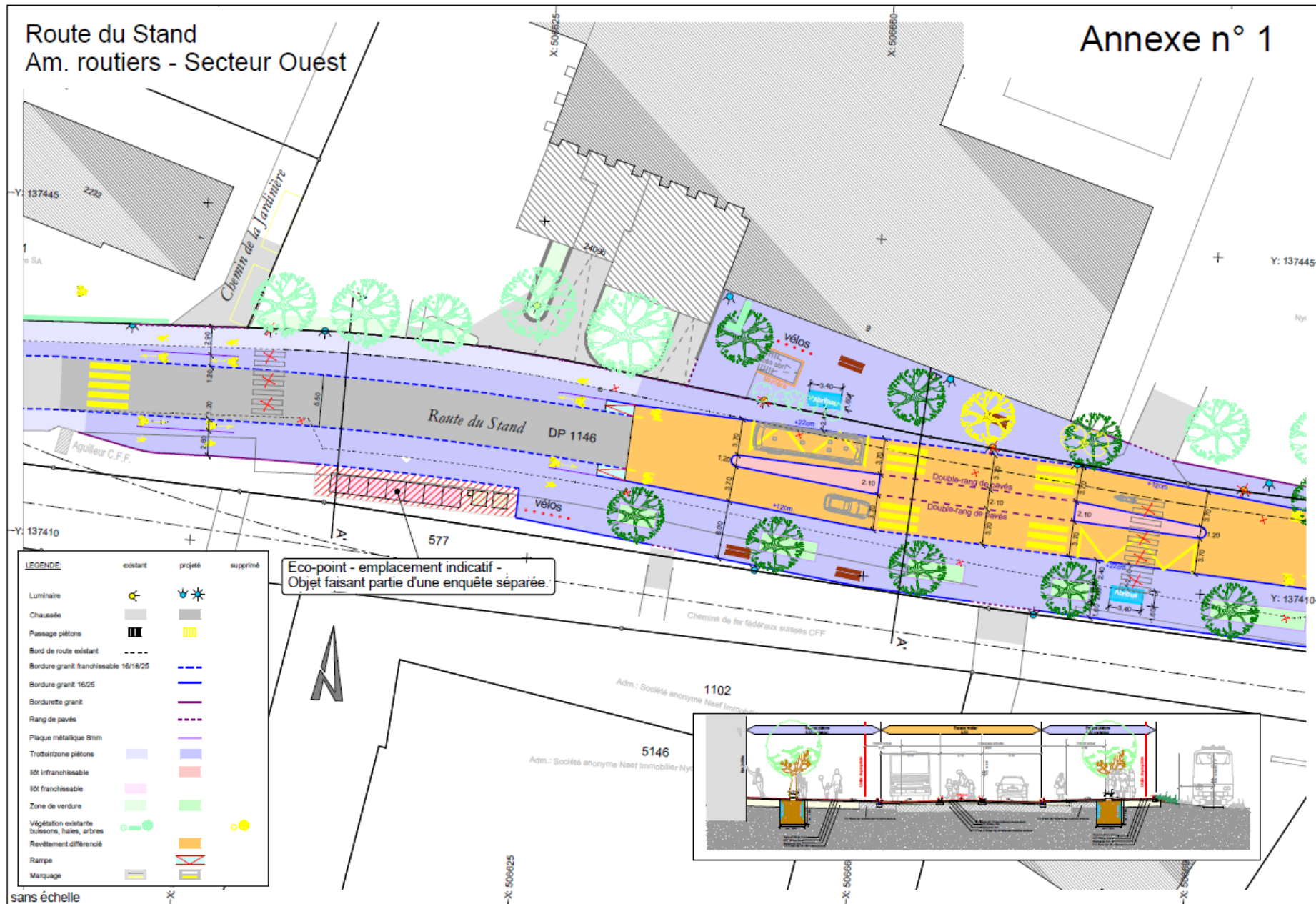
Tableau d'investissement
Annexes 1 et 2 : plans de situation

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier MAYOR
Date	Mardi 9 avril 2013 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle N° 1

NYON · PRÉAVIS N° 101 AU CONSEIL COMMUNAL

FICHE D'INVESTISSEMENT										
PREAVIS No.	101 / 2013	Route du Stand - réaménagement					Date: Nyon le	11.03.2013		
Demande d'un crédit d'investissement brut de CHF 1'020'000.- (TTC) pour les aménagements routiers, dont à déduire CHF 640'000.- obtenu du préavis 134/2009 et de CHF 116'000.- (HT) pour les travaux d'infrastructure des Services industriels										
Situation des préavis au 06.03.2013		2008	2009	2010	2011	2012	2013			
Total des préavis votés par le Conseil Communal		15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	29'025'473	8'640'264			
Situation des emprunts au 06.03.2013		2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cautionnements et garanties		
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011						225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)	24'200'000	
Emprunts au 1er janvier		13'122'5479	14'053'013	14'079'3357	13'796'600	122'883'270	127'883'270	Engagé	-11'265'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-		9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	3'000'000	Caution demandée	0	
Emprunts fin période/date du jour		14'105'3013	14'079'3357	13'796'600	122'883'270	127'883'270	130'883'270	Disponible	12'934'201	
Dépenses d'investissement		Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien			
Descriptif/Libellé	CHF TTC	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Route du Stand - réaménagement	1'020'000		0	0	0	0	0	30	34'000	8'000
Travaux sur le réseau de basse et moyenne tension	14'000	14'000	0	0	0	0	0	30	467	
Travaux infrastructure des SI	102'000	102'000					0	20	5'100	
Total de l'investissement	1'136'000	1'136'000	0	0	0	0	0	30	39'567	8'000
Financement du préavis										
Budget de fonctionnement:										
Trésorerie courante										
Investissement:										
Trésorerie/Emprunts dont		1'136'000								
Estimation des coûts d'exploitation										
Libellé / années		2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Coût total d'exploitation		0	81'647	80'460	79'273	78'086	76'899			
Intérêts en %	3.00%	0	34'080	32'893	31'706	30'519	29'332			
Entretien		0	8'000	8'000	8'000	8'000	8'000			
Amortissements		0	39'567	39'567	39'567	39'567	39'567			
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0			
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Economies / Recettes		0	0	0	0	0	0			
		0	0	0	0	0	0			
Coûts nets d'exploitation		0	81'647	80'460	79'273	78'086	76'899			



NYON · PRÉAVIS N° 101 AU CONSEIL COMMUNAL